

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE**

Procès-verbal de la première séance de la session ordinaire du mois d'août 2026 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure normale des séances, mardi 4 août 2026 à laquelle sont présents les conseillers (ères) mesdames, Ginette Beaupré, Josée Bélanger, Isabelle Duchesne et Eve-Lyne Du Plessis ainsi que monsieur David Turcotte sous la Présidence de monsieur le Maire Alain Gélinas, formant quorum.

Est absent : Le conseiller monsieur Sylvain Arseneault

Assiste également à la séance, la Directrice générale & Greffière-trésorière, madame Julie Désaulniers ainsi que le Directeur des finances et Greffier-trésorier adjoint, monsieur Gérald Joseph.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire monsieur Alain Gélinas constate quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2026

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Mot du Maire**
- 4. Correspondance**
- 5. Finances**
 - 5.1** Présentation et adoption de la liste des comptes payés et à payer du : 2026-07-27
 - 5.2** Rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2025
 - 5.3** Approbation du paiement numéro 13 à l'entrepreneur Paul-A Bisson Inc. **(529 265.48 \$ plus taxes)** – Projet de reconstruction partielle et d'aménagement de l'Hôtel de Ville
 - 5.4** Adoption du Règlement #604 décrétant des dépenses en immobilisations en voirie et un emprunt de 900 000 \$
- 6. Administration et greffe**
 - 6.1** Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #605 abrogeant les Règlements #525 et #585 relatifs à la gestion contractuelle, certaines délégations et sur le contrôle et le suivi budgétaires
 - 6.2** Avis de motion et dépôt du « *Projet de Règlement #606 (RM01-2026)* » abrogeant le « *Règlement RM01-2026* »
 - 6.3** Dénonciation des coupures dans le programme Emplois d'été Canada

SUITE « ITEM/ORDRE DU JOUR »

- 6.4** Modification de la résolution numéro 26-153 de la séance du 7 juillet 2026 concernant l'adoption de la liste des comptes payés et à payer
- 6.5** Modification de la résolution numéro 26-78 de la séance du 7 avril 2026 « *Installation d'un système de protection incendie au coût de 9 661.32 \$ plus taxes applicables (télé alarme plus) – Hôtel de Ville (gymnase)* »
- 6.6** Modification de la résolution numéro 26-98 de la séance du 16 avril 2026 « *Ajout d'une prise camlock pour une future génératrice mobile au coût de 45 280.09 \$ plus taxes (Val-Mauricie électrique inc.) – Projet de reconstruction partielle et d'aménagement de l'Hôtel de Ville (demande de changement el-10)* »
- 7. Aménagement et environnement**
 - 7.1** Lettre d'appui à la Stratégie provinciale de lutte à l'hydrocharide grenouillette
- 8. Travaux publics**
 - 8.1** Demande de propositions de prix pour travaux de rapiéçage (rues Christ-Roi, des Érables) et d'asphaltage d'une aire de virage sur la rue de l'Héritage **(51 800 \$ plus taxes)** – Groupe Pelletier Entretien
- 9. Hygiène du milieu**
 - 9.1** Offre de services pour du soutien administratif et technique lors des études préliminaires de l'eau potable (2 850 \$ plus taxes) – Techni-Consultant
- 10. Sécurité publique**
 - 10.1** Dépôt du rapport d'activités 2026/an 7 – Schéma de couverture de risques
- 11. Varia**
- 12. Période de questions**
- 13. Clôture de la séance**

Rés.26-163

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère madame Ginette Beaupré et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

3. MOT DU MAIRE

Bonsoir à toutes et à tous. Depuis mon retour, je reprends progressivement les dossiers municipaux tout en retrouvant avec plaisir le rythme de notre village.

SUITE « ITEM 3/MOT DU MAIRE »

J'espère sincèrement que vous profitez pleinement de l'été et que vous avez, ou aurez bientôt l'occasion de découvrir ou de redécouvrir tout ce que Saint-Boniface a à offrir. Nos parcs se sont embellis au fil du temps et nous souhaitons poursuivre ces améliorations avec les moyens dont nous disposons, notamment grâce au budget prévu et aux subventions possibles. Ces beaux espaces appartiennent toutefois à toute la population, et leur qualité repose aussi sur les gestes simples de chacun. Veiller à la propreté des lieux, utiliser les installations avec soin, ramasser un papier ou un déchet au passage, ce sont de petites actions qui font une grande différence dans notre milieu de vie. Cet été encore, plusieurs améliorations ont été apportées à nos installations. Les utilisateurs de la pumtrack peuvent maintenant profiter d'une toute nouvelle biciborne, offerte grâce à la généreuse contribution de la Caisse Desjardins de Saint-Boniface. Cette station libre-service permet d'effectuer rapidement quelques ajustements sur un vélo afin que petits et grands puissent reprendre la piste rapidement et en toute sécurité. Merci à notre partenaire pour ce soutien concret au transport actif et aux saines habitudes de vie. Dans nos interventions, privilégions une approche éducative et bienveillante. Prenons le temps d'expliquer qu'un geste anodin peut avoir des effets positifs, mais aussi parfois des conséquences moins souhaitables. Un reste de pomme déposé au compost, c'est une bonne habitude, jeté par la fenêtre d'une voiture, il peut attirer un animal près de la route et provoquer un accident. De la même façon, déplacer une embarcation d'un lac à un autre sans la laver peut entraîner un risque de contamination. Certaines négligences peuvent même avoir des impacts sur la santé du lac. Le gros bon sens demeure donc un allié précieux, surtout lorsqu'il est partagé et compris par tous. Nous ne devrions pas avoir toujours besoin d'un règlement pour adopter un bon comportement. L'accès à nos plans d'eau est un privilège collectif dont nous pouvons être fiers. Il serait regrettable de le compromettre par des comportements qui ne respectent ni les consignes d'utilisation, ni la fragilité de ces écosystèmes, ni les règles de civisme qui nous permettent de bien vivre ensemble. Les dernières semaines nous l'ont d'ailleurs rappelé. En raison des forts débits de la rivière Saint-Maurice, la descente de mise à l'eau de la baie de Shawinigan a dû être fermée temporairement pour assurer la sécurité des usagers. Merci à tous les citoyens pour leur collaboration et leur compréhension dans le respect de ces mesures préventives.

Je tiens également à souligner la reconnaissance exceptionnelle accordée à l'un de nos citoyens les plus inspirants. À l'occasion du cinquantième (50) anniversaire des Jeux olympiques de Montréal, Marcel Jobin a agi comme ambassadeur de cette importante commémoration. Le revoir faire son entrée dans le Stade olympique, cinquante (50) ans après y avoir représenté le Canada, est un moment de grande fierté pour toute notre communauté. Félicitations Marcel, et merci d'être un si bel ambassadeur de Saint-Boniface. Pendant que nous soulignons ces belles réussites, plusieurs projets municipaux continuent également d'avancer.

Enfin, pour celles et ceux qui ne sont pas passés devant l'Hôtel de Ville, sur la rue Guimont, les travaux avancent très bien et tirent à leur fin. Si tout se déroule comme prévu, le bâtiment devrait nous être remis le 31 août. Cette prise de possession ne signifie pas que les locaux seront immédiatement ouverts aux activités administratives et communautaires, mais soyez assurés que tous les efforts seront faits pour les rendre accessibles le plus rapidement possible. Je souhaite également à souligner l'excellent travail de nos animateurs et animatrices du camp de jour, qui contribuent chaque jour à offrir aux enfants un été rempli d'activités, de découvertes et de beaux souvenirs. Leur énergie, leur professionnalisme et leur engagement méritent d'être reconnus. Je remercie aussi notre partenaire Air en Fête pour la qualité de sa gestion, la rigueur de son accompagnement et le service exemplaire offert tout au long de la saison. Ensemble, ils permettent à nos familles de profiter d'un camp de jour sécuritaire, dynamique et de grande qualité.

SUITE « ITEM 3/MOT DU MAIRE »

En conclusion, je tiens également à remercier tous les bénévoles, organismes et employés municipaux ceux qui contribuent au succès des nombreuses activités offertes tout au long de l'été. Grâce à leur engagement, notre Municipalité demeure vivante, accueillante et chaleureuse.

4. CORRESPONDANCE

Du ministère des Transports et de la Mobilité durable, confirmation d'une aide financière maximale de 40 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes du Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027.

5. FINANCES

Rés.26-164

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 2026-07-27

ATTENDU QUE la Directrice générale & Greffière-trésorière dépose à cette séance du Conseil municipal la liste des comptes payés et à payer du 2026-07-27 ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend acte des listes des comptes payés et à payer conformément aux dépenses incompressibles, aux délégations de pouvoir des cadres, et aux autorisations de paiement de la direction générale/greffière-trésorière, telles qu'approuvées lors des séances antérieures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Ginette Beaupré et résolu d'approuver la présente liste des comptes payés et à payer du 2026-07-27 et d'autoriser la Directrice générale & Greffière-trésorière à en effectuer le paiement. Le montant total étant de 1 016 172.38 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

5.2 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2025

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le Maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport sera distribué par voie postale sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Rés.26-165

5.3 APPROBATION DU PAIEMENT NUMÉRO 13 À L'ENTREPRENEUR PAUL-A BISSON INC. (529 265.48 \$ PLUS TAXES) – PROJET DE RECONSTRUCTION PARTIELLE ET D'AMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par la conseillère madame Eve-Lyne Du Plessis et résolu que le Conseil municipal autorise le paiement numéro 13, selon le certificat de paiement émis par l'architecte madame Danielle Godbout, au montant de 529 265.48 \$, plus taxes applicables, à l'entrepreneur Paul-A Bisson Inc. concernant le projet de reconstruction partielle et d'aménagement de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

SUITE « ITEM 5/FINANCES »

5.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT #604 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS EN VOIRIE ET UN EMPRUNT DE 900 000 \$

Règlement #604 décrétant des dépenses en immobilisations en voirie et un emprunt de 900 000 \$.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Boniface désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Boniface désire se doter des crédits nécessaires pour effectuer des dépenses en immobilisations requises pour la réfection et l'amélioration du réseau routier de la Municipalité et assurer ainsi la sécurité des usagers ;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 juillet 2026 par la conseillère madame Isabelle Duchesne et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance par ladite conseillère ;

ATTENDU QUE ledit projet a été publié le 8 juillet 2026 sur le site internet municipal ;

ATTENDU QUE lors de son adoption, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance du 4 août 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Josée Bélanger et résolu que le Conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil municipal est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 900 000 \$ réparti de la façon suivante :

Description	20 ans	Total
Travaux de voirie	900 000\$	900 000\$
Total	900 000\$	900 000\$

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal est donc autorisé à emprunter un montant de 900 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**SUITE « ITEM 5.4/ADOPTION DU RÈGLEMENT #604 DÉCRÉTANT
DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS EN VOIRIE ET UN EMPRUNT
DE 900 000 \$ »**

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le Conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) À LA SÉANCE DU 4 AOÛT 2026.

Maire

Directrice générale & Greffière-trésorière

6. ADMINISTRATION ET GREFFE

**6.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
#605 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #525 ET #585
RELATIFS À LA GESTION CONTRACTUELLE, CERTAINES
DÉLÉGATIONS ET SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI
BUDGÉTAIRE**

La conseillère madame Josée Bélanger donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou à une séance subséquente, le Conseil municipal prendra en considération et adoptera le Règlement #605 abrogeant les Règlements #525 et #585 relatifs à la gestion contractuelle, certaines délégations et sur le contrôle et le suivi budgétaire et dépose ledit règlement.

**6.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU « PROJET DE RÈGLEMENT
#606 (RM01-2026) » ABROGEANT LE « RÈGLEMENT RM01-
2026 »**

La conseillère madame Ginette Beaupré donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou à une séance subséquente, le Conseil municipal prendra en considération et adoptera le Règlement #606 abrogeant le Règlement RM01-2026 et dépose ledit règlement.

SUITE « ITEM 6/ADMINISTRATION ET GREFFE »

Rés.26-167

6.3 DÉNONCIATION DES COUPURES DANS LE PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE le Programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes âgés de 15 à 30 ans, permettant aux Municipalités d'offrir des services de proximité essentiels à la population, notamment dans les domaines des loisirs, de la culture et des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes engagés dans le cadre de ce Programme contribuent directement à la prestation des services qui sont essentiels pour le bon fonctionnement des familles, tels que les camps de jour municipaux, facilitant la conciliation travail-famille pour de nombreux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE les coupures anticipées au Programme Emplois d'été Canada pour l'année 2026 auront pour effet de réduire considérablement la capacité des Municipalités à maintenir ces services à la population ;

CONSIDÉRANT QUE les incohérences observées entre les orientations du gouvernement du Québec et celles du gouvernement du Canada en matière d'intégration des jeunes au marché du travail nuisent à la planification municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien et l'amélioration des services offerts aux citoyens nécessitent un soutien financier prévisible, stable et équitable de la part du gouvernement fédéral ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur David Turcotte et résolu :

D'appuyer les Municipalités du Québec dans la dénonciation des coupures annoncées dans le Programme emplois d'été Canada pour l'année 2026, lesquelles nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes ;

DE transmettre la présente résolution au premier ministre du Canada, à la ministre de l'Emploi, au député fédéral de la MRC Maskinongé, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), ainsi qu'à la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.26-168

6.4 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 26-153 DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2026 CONCERNANT L'ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par la conseillère madame Isabelle Duchesne et résolu que la résolution no 26-153 soit modifiée afin de corriger le montant total figurant à la liste des comptes payés et à payer, en remplaçant la somme de 1 745 817,79 \$ par la somme de 2 188 446,33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

SUITE « ITEM 6/ADMINISTRATION ET GREFFE »

Lors de la séance, le point 6.6 de l'ordre du jour a été présenté avant le point 6.5.

Rés.26-169

6.6 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 26-98 DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2026 « AJOUT D'UNE PRISE CAMLOCK POUR UNE FUTURE GÉNÉRATRICE MOBILE AU COÛT DE 45 280.09 \$ PLUS TAXES (VAL-MAURICIE ÉLECTRIQUE INC.) – PROJET DE RECONSTRUCTION PARTIELLE ET D'AMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE (DEMANDE DE CHANGEMENT EL-10) »

Il est proposé par la conseillère madame Isabelle Duchesne et résolu que la résolution numéro 26-98 soit modifiée afin d'y ajouter le paragraphe suivant :

QUE ladite dépense soit financée par l'affectation du solde disponible du « *Règlement d'emprunt #589 relatif aux travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Rés.26-170

6.5 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 26-78 DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2026 « INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE PROTECTION INCENDIE AU COÛT DE 9 661.32 \$ PLUS TAXES APPLICABLES (TÉLÉ ALARME PLUS) – HÔTEL DE VILLE (GYMNASE) »

Il est proposé par le conseiller monsieur David Turcotte et résolu que la résolution numéro 26-78 soit modifiée afin d'y ajouter le paragraphe suivant :

QUE ladite dépense soit financée par l'affectation du solde disponible du « *Règlement d'emprunt #589 relatif aux travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

7. AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Rés.26-171

7.1 LETTRE D'APPUI À LA STRATÉGIE PROVINCIALE DE LUTTE À L'HYDROCHARIDE GRENOUILLETTE

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche, en collaboration avec d'autres organismes de bassin versant du Québec, déposera une demande de financement dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux en eau (PSREE) afin d'élaborer une stratégie provinciale de lutte contre l'hydrocharide grenouillette ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet comprend des volets de sensibilisation, de détection et de lutte contre l'hydrocharide grenouillette ;

CONSIDÉRANT QUE si le financement est accordé, les travaux d'éradication de l'hydrocharide grenouillette au Lac-des-Six pour la saison 2027 seront entièrement financés, voire bonifiés, évitant ainsi à la Municipalité les coûts associés à une offre de services de l'OBVRLY, évalués à plus de 3 500 \$;

SUITE « ITEM 7.1/LETTRE D'APPUI À LA STRATÉGIE PROVINCIALE DE LUTTE À L'HYDROCHARIDE GRENOUILLETTE »

CONSIDÉRANT QUE l'OBVRLY sollicite un appui au projet ainsi qu'une contribution en services nature de la Municipalité, évaluée à 500 \$, correspondant à environ cinq (5) heures de travail d'un employé municipal, soit :

- trois (3) heures pour la participation à une formation sur l'hydrocharide grenouillette offerte par l'OBVRLY ;
- deux (2) heures consacrées à des activités de communication liées au projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Ginette Beaupré et résolu :

D'appuyer la demande de financement de l'OBVRLY dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux en eau (PSREE) pour la réalisation d'une stratégie provinciale de lutte contre l'hydrocharide grenouillette ;

DE confirmer l'engagement de la Municipalité à fournir une contribution en services nature d'une valeur estimée à 500 \$, correspondant à environ cinq (5) heures de travail d'un employé municipal, telles que décrites ci-dessus, advenant l'acceptation du projet ;

D'autoriser à la Direction générale à transmettre une lettre d'appui ainsi que tout document requis pour la présentation de cette demande de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

8. TRAVAUX PUBLICS

Rés.26-172

8.1 DEMANDE DE PROPOSITIONS DE PRIX POUR TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE (RUES CHRIST-ROI, DES ÉRABLES) ET D'ASPHALTAGE D'UNE AIRE DE VIRAGE SUR LA RUE DE L'HÉRITAGE (51 800 \$ PLUS TAXES) – GROUPE PELLETIER ENTRETIEN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a utilisé un mode de mise en concurrence prévu à son Règlement sur la gestion contractuelle pour l'attribution du contrat, par le biais d'une demande de prix auprès de deux (2) entrepreneurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Duchesne et résolu que le Conseil municipal octroi le contrat au montant de 51 800 \$, plus taxes applicables, à Groupe Pelletier Entretien ;

QUE la dépense de 39 685 \$ (taxes nettes) pour l'aire de virage soit financée par l'affectation du solde disponible du *Règlement d'emprunt #576 décrétant des dépenses en immobilisations en voirie* ;

QUE pour les coûts des travaux de rapiéçage, au montant de 14 698.25 \$ (taxes nettes), les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles pour en assumer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Rés.26-173

9.1 OFFRE DE SERVICES POUR DU SOUTIEN ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE LORS DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES DE L'EAU POTABLE (2 850 \$ PLUS TAXES) – TECHNI-CONSULTANT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la firme Techni-Consultant pour le processus de la demande d'aide financière *PRIMEAU 2023* visant la mise à niveau des infrastructures d'eau potable ;

SUITE « ITEM 9.1/OFFRE DE SERVICES POUR DU SOUTIEN ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE LORS DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES DE L'EAU POTABLE (2 850 \$ PLUS TAXES) – TECHNI-CONSULTANT »

CONSIDÉRANT QUE cette demande est toujours en cours d'analyse ;

CONSIDÉRANT QUE les études préliminaires requises constituent une étape essentielle à l'avancement du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant possède une connaissance approfondie du dossier et des exigences du programme *PRIMEAU 2023*, favorisant ainsi la continuité et l'efficacité du suivi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Eve-Lyne Du Plessis et résolu que le Conseil municipal accepte l'offre de service au montant de 2 850 \$, plus taxes applicables de la firme Techni-Consultant pour du soutien administratif et technique lors des études préliminaires de l'eau potable ;

ET ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette dépense soit financée à même les crédits budgétaires non utilisés initialement prévus pour le projet d'acquisition et d'installation de compteurs d'eau, lesquels sont disponibles pour assumer les coûts associés à ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rés.26-174

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2026/AN 7 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Maskinongé a été adopté le 8 août 2018 par la résolution numéro 250/08/18 ;

CONSIDÉRANT la demande de modification au Schéma de couverture de risques incendie acheminée au ministère de la Sécurité publique le 19 avril 2023 par la résolution 88/04/2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie Chapitre S-3.4 stipule que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un Schéma de couverture de risques incendie doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur David Turcotte et résolu d'autoriser le dépôt du rapport d'activités incendie pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025 et de le transmettre à la MRC de Maskinongé, accompagné de la présente résolution, afin qu'elle l'achemine au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 22

Fin : 19 h 55

13. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Tous les points à l’ordre du jour étant tous épurés.

Il est proposé par le conseiller monsieur David Turcotte et résolu que la séance soit levée à 19 h 55.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Alain Gélinas
Maire

Julie Désaulniers
Directrice générale & Greffière-trésorière

Je, Alain Gélinas, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.